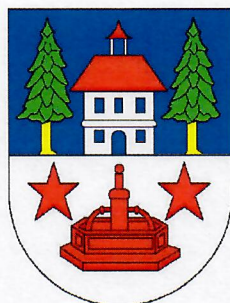


COMMUNE MIXTE DE BELPRAHON



ORDONNANCE SUR LA NON-PUBLICATION D'UN REGISTRE DES FICHIERS SUR INTERNET (PROTECTION DES DONNEES DE LA COMMUNE MIXTE DE BELPRAHON)

Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur internet

Le Conseil communal de Belprahon,

Vu l'article 18 alinéa 5 lettre b de la loi cantonale sur la protection des données du 19 février 1986,

Vu l'article 13 du règlement communal sur la protection des données du 14 octobre 2021,

Edicte les dispositions suivantes :

Art. 1

Non-publication des fichiers sur Internet

Le Conseil communal renonce à la publication d'un registre des fichiers sur Internet.

Art. 2

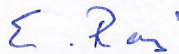
Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Ainsi délibéré et arrêté par le Conseil communal de Belprahon, le 15 décembre 2021.

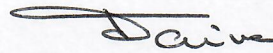
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :



E. RAIS

La Secrétaire :



I. FAIVRE